

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1820

Rénovation des installations thermiques - Opérations numéros 60021838 et 60021849 -  
Lancement du programme 2016 et des études en vue du programme 2017 - Affectation d'une  
partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

<b>SEANCE DU 18 JANVIER 2016</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN,  
M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M.  
CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme  
RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M.  
FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP,  
Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M.  
BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY,  
Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE,  
Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M.  
GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme  
BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M.  
BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme  
SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1820 - RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES - OPERATIONS NUMEROS 60021838 ET 60021849 - LANCEMENT DU PROGRAMME 2016 ET DES ETUDES EN VUE DU PROGRAMME 2017 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-5 - PROGRAMME N° 20020 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements-Rénovation des installations thermiques ».

Par délibération 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé la révision des autorisations de programme dont celle « Rénovation des installations thermiques 2015-2020 » n° 2015-5, programme n° 20020 «Travaux du propriétaire tous secteurs ».

Les opérations de rénovations thermiques répondent à des objectifs multiples :

- mettre à niveau les installations existantes, améliorer la fiabilité et les conditions de gestion et d'exploitation ;
- minimiser le risque de pannes, en renouvelant régulièrement les installations devenues vétustes ;
- mettre à la disposition des occupants des installations plus saines, plus confortables ;
- limiter les coûts de fonctionnement, par des installations techniques toujours plus performantes ;
- diminuer la contribution de nos bâtiments à la pollution urbaine et à la production de gaz à effet de serre.

Le programme détaillé et pluriannuel de ces rénovations est tenu à jour grâce à une concertation permanente entre les services assurant l'entretien, la gestion et la rénovation des installations, et les occupants des bâtiments.

Une liste prévisionnelle de dix sites pour les RIT 2016 et quatre sites pour les RIT 2017 a été établie, correspondant à une prévision de dépenses de 2 348 000 € pour le programme 2016, et de 40 000 € pour le lancement des études en vue de la programmation 2017. Ces dépenses seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 « Rénovation des installations thermiques 2015-2020 », programme 20020 « Travaux du Propriétaire tous secteurs ».

Toutefois, si des impossibilités techniques ou des urgences liées à des pannes irréversibles le justifient, ce programme pourra être modifié.

En particulier, dans le cas où la Ville de Lyon souhaiterait lancer ultérieurement un « contrat de performance énergétique », il y aurait lieu de retirer de la liste le site concerné par cette expérimentation.

Chaque site donnera lieu à une opération nature distincte au sein des opérations globales proposées à votre approbation. La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée en interne par la Direction de la Construction, assistée dans certains cas par des bureaux d'études privés.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement des opérations 60021838 « Rénovation des installations thermiques 2016 » et 60021849 « Rénovation des installations thermiques 2017 – Etudes » est approuvé. Elles seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 « Rénovation des installations thermiques 2015-2020 », programme 20020 « Travaux du propriétaire tous secteurs ».

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20020, opérations numéros 60021838 et 60021849, AP n° 2015-5 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonctions diverses, selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants, susceptibles de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- opération 60021838 : 2015 = 37 000 €, 2016 = 1 911 000 € et 2017 = 400 000 € ;
- opération 60021849 : 2016 = 40 000 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY